



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse de facturation :

.....

.....

Téléphone : Adresse mail :

Inscription à la formation intitulée : formation hypnose pour profession médicale et paramédicale

Inscription à la formation sur Bordeaux sur 2 samedis et 3 dimanches :

28 et 29 avril, 24 et 30 juin, 1^{er} juillet 2018

Prix : 1 800 euros net par personne. Tva non applicable.

Il vous est demandé de régler 50% de la formation lors de l'envoi de la présente inscription (exception pour les établissements publics).

Méthode de paiement :

Chèque ou virement (entourez votre moyen de règlement s'il vous plait)

Domiciliation :

Titulaire du compte
HYPNOLEARN SAS

Domiciliation BNPPARB VILLIERS-S/MARNE (01746)

- RIB : 30004 01746 00010050752 54
- IBAN : FR76 3000 4017 4600 0100 5075 254
- BIC : BNPAFRPPXXX

Date :

Signature :



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre le client

Et

L'organisme de formation HypnoLearn, SASU au capital de 10 000 €, enregistré sous le numéro de formateur 72 33 09712 33, enregistré au RCS de Bordeaux sous le numéro 531106383, ayant son siège au 74 Rue Bonnac T3A64 33000 Bordeaux, représentée par Priscilla LOWE, habilitée à signer les présentes ;

Est conclue la convention suivante, en application du livre III de la sixième partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue :

ARTICLE 1 : stage

L'organisme de formation organise l'action de formation proposée sur son site et supports publicitaires.

Les actions de formation qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue sont «Les actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés / employeur » conformément à l'article L6313-1 du Code du travail. Date, tarif et durée de la formation : se reporter au site internet www.hypnolearn.fr
Lieu : défini en fonction de la date choisie (information sur le site internet).

Modalités de déroulement : une partie théorique aura lieu ainsi que différents exercices de mises en situation. Un feed-back est effectué après chaque exercice. Un support power point peut-être utilisé. Une synthèse est remise à l'issue de la formation aux stagiaires. Une attestation est remise à l'issue de la formation.

ARTICLE 2 : contrepartie financière

En contrepartie de l'action de formation, le cocontractant s'engage à acquitter les frais de formation. TVA non applicable conformément à l'article 293B du CGI. Les repas ne sont pas compris dans la formation.

50 % d'acompte est demandé à la signature et les 50% restants au minimum 15 jours avant la date de formation.

ARTICLE 3 : condition d'exécution de la formation

Au maximum 8 personnes sont formées par formation et 3 personnes au minimum. Si le nombre de participants est inférieur à 3, une nouvelle date de formation vous sera proposée.

Article 4 : différend

En cas de différend, le tribunal compétent est le tribunal de Bordeaux.

Fait à, le en 2 exemplaires

Signature des parties

Pour le cocontractant

Pour l'organisme de formation